



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.

GENERALE

UNEP/POPS/INC.3/1

16 mars 1999

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE L'APPLICATION
DE MESURES INTERNATIONALES CONCERNANT CERTAINS
POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Troisième session

Genève, 6-11 septembre 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux;
 - c) Rapport du Secrétariat sur les travaux intersessions, demandé par le Comité.
3. Examen des activités internationales en cours intéressant les travaux du Comité.
4. Rapport du Groupe d'experts sur les critères de choix des polluants organiques persistants.
5. Elaboration d'un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales concernant certains polluants organiques persistants.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la session.
